



## Appels à candidature CÈDRE 2020

CEDRE est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-libanais. Il est mis en œuvre en France par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Au Liban, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur.

La gestion paritaire entre le Liban et la France reste la règle de fonctionnement du programme CEDRE, qui est piloté par un comité mixte paritaire, constitué de deux sous-comités nationaux.

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 03/06/2019

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.

Tous les domaines scientifiques sont concernés par ce programme et les projets qui requièrent une approche multidisciplinaire sont recommandés. Toutefois, notamment en raison de leur importance pour le développement de la recherche au Liban, et prenant en considération l'objectif de consolidation des capacités scientifiques concourant au développement économique et social du Liban, seront considérés comme prioritaires les domaines suivants :

SHS, Sciences sociales, Économie et Droit ;

Environnement ;

Santé et médecine ;

Sciences de l'ingénieur.

### Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires. Environ une quinzaine de projets seront retenus chaque année.

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.

### Critères d'évaluation des projets

La qualité scientifique du projet et des équipes.

La participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants.

L'intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères.

Les perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Le programme CEDRE a l'ambition d'aider à mieux structurer la coopération scientifique et universitaire franco-libanaise en favorisant l'émergence de nouvelles coopérations par de jeunes chercheurs mais aussi la création d'équipes de recherche franco-libanaises « sans murs » avec des co-diplomations principalement au niveau du Doctorat. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche.

### Comité de sélection des projets

Un comité mixte composé d'experts et d'institutionnels des deux pays sélectionne les projets en s'appuyant :

Pour la partie française, sur les évaluations scientifiques de la Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) du ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et sur l'avis stratégique des experts français désignés du comité ;

Pour la partie libanaise, sur les évaluations scientifiques coordonnées par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur et par le CNRS L, et sur l'avis stratégique des experts libanais désignés du comité.

L'évaluation est confidentielle. Le comité, lors de sa réunion annuelle, discute de chaque projet présenté par les deux parties et décide de le retenir ou pas. Le comité communique par écrit la décision finale aux chefs de projet. Il se réserve le droit de ne pas communiquer les résultats des évaluations des projets non-retenus.

Le comité arrête, année civile par année civile, la liste des moyens qui seront attribués à chacun des projets dans la limite des moyens disponibles. Le financement total (2 ans) par projet est compris entre 10 et 18 k€.

### Modalités de fonctionnement

La durée des projets est de deux années.

Le financement est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives.

Il doit être impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte principalement sur la prise en charge de la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Le renouvellement des crédits pour une seconde année est subordonné à :

Une consommation optimale des financements accordés pour la 1ère année ;

La soumission d'un rapport d'étape mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre) ;

La rédaction d'un bilan financier des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile.

Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés au plus tard le 30 septembre de la 1ère année à l'ambassade de France au Liban, ainsi qu'à la DG du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur au Liban.

### Dépenses éligibles

Le financement porte sur la prise en charge de la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme, la partie libanaise et la partie française assurant la prise en charge des participants de leur pays.

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs français au Liban, ainsi que le séjour en France des doctorants libanais.

Voyages : prise en charge ou remboursement sur frais réels dans la limite de 750 euros par aller-retour France/Liban/France ;

Les indemnités de mission au Liban des chercheurs senior français : 154 euros/Jour (de 1 à 2 semaines maximum) ;

Les indemnités de stage au Liban des chercheurs junior français : 60 euros/Jour soit 1800 euros/mois (de 1 à 2 mois maximum) ;

Les indemnités de séjours en France des doctorants libanais : 55 euros/jour soit 1650 euros/mois ;

L'appui logistique.

Un appui logistique peut financer : des frais d'utilisation de services communs de mesure, des produits consommables liés à la recherche et le petit matériel de recherche. Le montant de l'appui logistique ne peut excéder 25% du budget alloué ;

Sont exclus les logiciels de bureautique, les fournitures administratives, les frais de secrétariat et de communication, les dépenses de carburant ainsi que tous les biens d'équipements amortissables dont le matériel informatique ;

Toute commande doit impérativement être en rapport avec le projet de recherche ;

Les commandes sont effectuées directement et uniquement par Campus France. Les commandes sont principalement effectuées auprès de fournisseurs français et les livraisons sont exclusivement effectuées en France ;

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Les moyens accordés par le Liban couvrent le paiement des voyages et des frais de séjours des chercheurs libanais en France, selon le barème appliqué à la partie française.

### Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le document ci-joint, relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

### Suivi des projets

Un rapport final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le modèle de rapport téléchargeable et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France et à la DG du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur au Liban dans le même délai (cf. contact pour le programme ci-dessous) en vue d'une évaluation par le comité.

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par le programme Hubert Curien CEDRE.

#### Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact ».

Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **03 juin 2019**

Diffusion des résultats : **fin d'année 2019**

Début des projets : **janvier 2020**

#### Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers doivent être saisis uniquement en français.

#### **ATTENTION** :

Le dépôt de candidature est commun aux partenaires français et libanais. Il se fait uniquement de manière dématérialisée sur le site de Campus France suivant les modalités de saisie en ligne. Pour ce faire, le partenaire français ouvrira le compte et transmettra ensuite le mot de passe à son partenaire libanais pour que celui-ci instruisse les éléments du dossier de candidature qui le concernent. Une signature du responsable administratif de l'établissement libanais (recteur, vice-recteur à la recherche ou doyen) devra figurer sur la première page du formulaire de candidature. Une fois signée, cette page devra être annexée au dossier de candidature déposé en ligne sur le compte ouvert par le porteur français. Pour la partie française la signature du directeur de l'unité de recherche et celle du responsable de l'établissement de tutelle devront être annexées au dossier sous la forme d'un document dématérialisé indiquant l'intitulé du projet et le nom du porteur de projet au sein de l'établissement.

#### Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une fiche d'engagement et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement ou à défaut par courrier postal à :

Campus France  
Gestion PHC  
28 rue de la Grange-aux-Belles  
75010 Paris

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Contacts pour le programme

Pour la partie française :

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères  
Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international  
Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche  
27 rue de la convention  
MCS 92533  
75732 PARIS CEDEX 15 - France  
Mme Amel DJAFFAR  
Rédactrice Afrique du Nord et Moyen-Orient  
Tél : 01.43.17.85.23  
Tél : 01.43.17.89.37  
Mél : amel.djaffar@diplomatie.gouv.fr

Ambassade de France au Liban  
Mr Timothée CHAREYRE  
Chargée de mission Universitaire et Recherche Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France au Liban  
Tél : (961) 1 420 204  
Mél : timothee.chareyre@diplomatie.gouv.fr

Pour la gestion de l'appel à propositions

Campus France / Gestion PHC  
28 rue de la grange-aux-Belles  
75010 Paris  
Adresse générique : extranet@campusfrance.org

Pour la partie libanaise

Dr. Ahmad JAMMAL  
Directeur Général du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur  
Place Habib Ali-Chahla, UNESCO palace, Beyrouth  
Tél. : +961 1 77 25 00 ou + 961 1 77 26 77  
Mél : ajammal@higher-edu.gov.lb  
Mél : cedre@mehe.gov.lb

Marlène CORDAHI KHOURI  
Professeur à l'Université Libanaise – Faculté de Génie 2  
Roumieh, BP 27622319,  
Mél : mkhoury@ul.edu.lb et marlene.cordahi@gmail.com